



Des projets qui portent votre nom
**Guide pour l'institution
de fonds**



Impressum

Rédaction: Ligue pulmonaire suisse

Concept: in flagranti Werbeagentur bsw, Lyss

Maquette: Typopress Bern AG, Berne

Photos: Roland Blattner, Jegenstorf

Conseil et organisation des photos: Claudia Kammermann, Münchenbuchsee

Texte: Roswitha Menke, Kehrsatz

Ligue pulmonaire suisse

Südbahnhofstrasse 14c

Case postale

3000 Berne 14

Téléphone: 031 378 20 50

Téléfax: 031 378 20 51

E-mail: info@liguepulmonaire.ch

Internet: www.liguepulmonaire.ch

Compte de dons: CP 30-882-0

Banque: Banque cantonale bernoise, 3001 Berne

Compte 16854440113

IBAN CH2100790016854440113

Numéro de clearing 790



Ligue pulmonaire suisse

L'engagement

Depuis sa fondation, en 1903, la Ligue pulmonaire suisse a pour but de prévenir et de combattre les maladies des poumons et des voies respiratoires ainsi que la tuberculose. La Ligue pulmonaire suisse est l'organisation faîtière qui chapeaute toutes les Ligues pulmonaires cantonales.

La Ligue pulmonaire suisse s'engage pour que

- moins de personnes souffrent de maladies des voies respiratoires, en deviennent invalides ou en décèdent;
- des personnes souffrant d'un handicap respiratoire ou d'une maladie pulmonaire puissent autant que possible vivre sans souffrances et de manière autonome en dépit de leur maladie ou de leur handicap respiratoire;
- la vie mérite d'être vécue malgré une maladie ou un handicap respiratoire.

En Suisse, une personne sur six souffre d'une maladie des voies respiratoires.

Les activités

En Suisse, une personne sur six souffre d'une maladie des voies respiratoires. Les spécialistes prévoient que ce nombre continuera à augmenter. La Ligue pulmonaire

apporte à plus de 60 000 patients (hommes et femmes) le soutien urgent indispensable pour faire face à leur maladie, par exemple lors

- **d'asthme** en cas de dyspnée soudaine,
- **de syndrome des apnées du sommeil**, qui provoque des arrêts respiratoires répétés pendant le sommeil,
- **de BPCO** (bronchopneumopathie chronique obstructive) qui détruit lentement mais progressivement les poumons

et en cas d'autres graves maladies des poumons.

Au-delà de son engagement, la Ligue pulmonaire suisse soutient des mesures destinées à la prévention, par exemple en s'engageant pour un air sain et pur, à l'intérieur comme à l'extérieur. Par ailleurs, la Ligue pulmonaire encourage activement les personnes issues du monde de la science et de la médecine qui se consacrent à la recherche sur les maladies pulmonaires et les handicaps respiratoires ainsi que sur leur traitement.



www.liguepulmonaire.ch

Sommaire

4 Aide ciblée à long terme

6 Vos conditions – nos souhaits

Aide ciblée à long terme

Souhaitez-vous soutenir financièrement à long terme l'aide destinée aux personnes souffrant d'un handicap respiratoire ou d'une maladie pulmonaire ou encore des projets spécifiques destinés à prévenir ces maladies? Dans ce cas, l'institution d'un fonds personnel est la forme idéale à donner à votre soutien.



Pour 40% de la population suisse, le taux de charge de particules fines se situe constamment au-dessus de la valeur-limite admissible.

En votre nom

Un fonds est une partie du patrimoine extraite d'une fortune à des fins définies et gérée de manière professionnelle. Pour l'essentiel, il a la même fonction qu'une fondation, mais peut être institué de manière beaucoup plus simple et géré à moindre coût. Souvent, les fonds portent le nom du ou des donateurs. Si vous souhaitez faire bénéficier la Ligue pulmonaire suisse d'un fonds, nous le gérons à votre demande de manière distincte dans nos comptes annuels. Il existe divers types de fonds: les ressources financières peuvent enrichir le fonds à la suite d'une donation ou d'un legs. Il est aussi possible de constituer des fonds appelés fonds d'usufruits, dans lesquels le produit provenant par exemple d'un immeuble est utilisé pour les buts du fonds.

Grâce à un fonds personnel, vous aidez de manière ciblée et à long terme.

Fonds institué du vivant du donateur

La Ligue pulmonaire suisse peut instituer un fonds pour des donations. Le donateur ou la donatrice détermine le nom que doit porter ce fonds et, de concert avec la Ligue pulmonaire suisse, le but du fonds. Le règlement du fonds est lui aussi élaboré d'un commun accord, de manière à prendre en considération les souhaits individuels et les conditions du donateur ou de la donatrice. Le fonds peut être toujours alimenté par un apport complémentaire de capitaux et être ainsi prolongé.

La Ligue pulmonaire suisse gère le fonds gratuitement. Un organe de révision externe vérifie chaque année que les dispositions ont bien été respectées.

Spécimen d'un contrat de donation à des fins d'institution d'un fonds

Monsieur et Madame Marc et Josette Favez, Rue de la gare 14, Lausanne, font une donation à la Ligue pulmonaire suisse d'un montant de CHF 60 000.–.

La Ligue pulmonaire suisse accepte cette donation avec reconnaissance. La donation doit alimenter un fonds qui portera le nom de «Fonds Josette et Marc Favez». La dotation et son rendement doivent être affectés à l'enseignement des patients asthmatiques.

Le règlement de fonds édicté le 4 décembre 2008 fait partie intégrante du présent contrat de donation.

Fonds provenant d'un legs ou d'une succession

Un fonds peut aussi être institué sur la base d'un legs ou d'un héritage. Dans ce cas, le testateur ou la testatrice détermine dans son testament le nom, le but et la dotation en capital de ce fonds ainsi que ses autres souhaits. Le règlement du fonds est rédigé soit du vivant du testateur ou de la testatrice, soit ultérieurement avec l'exécuteur testamentaire.

La Ligue pulmonaire suisse gère ce fonds gratuitement et le dissout lorsque le capital est épuisé. Un organe de révision externe vérifie chaque année que les dispositions ont bien été respectées.

Spécimen de libellé dans un testament en vue de l'institution d'un fonds

Je charge mes héritiers de délivrer un legs d'un montant de CHF 120 000.– au bénéfice de la Ligue pulmonaire suisse. Ce montant permettra d'instituer un fonds qui s'intitulera «Fonds Valérie Martin». Le capital et le produit du fonds doivent être engagés au profit de la recherche sur les maladies pulmonaires. Le règlement de fonds du 25 juillet 2006 régit les directives qui devront être appliquées. Le règlement est en possession de la Ligue pulmonaire suisse.

Je fais don de mon immeuble situé à la rue des Alpes 44, La Chaux-de-Fonds, à la Ligue pulmonaire suisse. Cet immeuble doit être géré en tant que «Fonds Cédric Froidevaux». L'immeuble en question ne pourra pas être vendu pendant une période de cinq ans. La Ligue pulmonaire suisse peut engager librement le produit de l'immeuble.

Vos conditions – nos souhaits

Déterminer une affectation pertinente

La Ligue pulmonaire suisse est active dans divers domaines: soutien des personnes concernées et de leurs proches, formation continue du personnel soignant spécialisé, prévention, maintien d'un air sain à l'intérieur et à l'extérieur, recherche. Vous pourrez agir particulièrement efficacement si vous attribuez votre fonds à une affectation bien précise. Nous vous informons volontiers au sujet de projets concrets afin d'exaucer vos souhaits au mieux. Si vous envisagez l'institution d'un tel fonds, prenez contact avec nous.

Voici les thèmes qui nous tiennent à cœur

Enseignement de l'asthme aux enfants et adultes asthmatiques

L'asthme est une maladie qui, bien contrôlée, fait courir beaucoup moins de risques à la personne qui en est affectée. Une observation exacte de son propre état, une médication correcte, une activité physique et un comportement adapté au quotidien et en cas de crise font partie de la gestion de l'asthme. C'est ce qu'apprennent les personnes concernées en suivant des cours et en faisant des exercices ciblés.

La Ligue pulmonaire suisse soutient les personnes concernées et leurs proches.

Information, conseils et encadrement en cas de syndrome des apnées du sommeil

Les symptômes principaux du syndrome des apnées du sommeil consistent en des ronflements irréguliers ponctués d'arrêts respiratoires nocturnes pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines par nuit.

Les perturbations du sommeil nocturne entraînent une fatigue diurne extrême. Des problèmes familiaux, sociaux, des accidents de la circulation dus à des accès de micro-sommeil ainsi que des maladies cardiovasculaires peuvent en être les tragiques conséquences. Grâce à des informations ciblées, la Ligue pulmonaire suisse protège les personnes des conséquences d'un syndrome des apnées non traité.

Séjours «bol d'air» pour les personnes souffrant d'un handicap respiratoire

Les séjours «bol d'air» destinés aux personnes souffrant d'un grave handicap respiratoire leur permettent d'échapper à leur isolement. Ces quelques jours de détente leur redonnent des forces pour affronter leur quotidien difficile de handicapé respiratoire.

Engagement pour l'amélioration de la qualité de l'air

La poussière fine, c'est-à-dire les particules fines d'un diamètre inférieur à 10 micromètres, favorise les maladies et est responsable de certains cancers. On trouve des particules fines par exemple dans les pièces où l'on fume ou à l'extérieur, en cas d'inversion de la situation météorologique (smog). La Ligue pulmonaire suisse informe le public par le biais de campagnes ciblées et indique des moyens de se protéger.

Recherche

La Ligue pulmonaire suisse encourage activement les personnes du monde scientifique et médical qui se consacrent à la recherche sur les maladies pulmonaires et les handicaps respiratoires et à leur traitement.



**Un effort extrême pour les enfants
et adultes asthmatiques.**

Sécurité

Tous les fonds qui nous sont confiés en tant que dons et legs sont attribués intégralement à nos projets à affectation déterminée. Le label de qualité ZEWO* vous garantit une utilisation transparente et responsable de votre legs et de vos dons.

Nous vous remercions de votre engagement et serions heureux que la Ligue pulmonaire suisse figure au nombre de vos bénéficiaires. Si vous souhaitez d'autres informations à ce sujet ou concernant notre travail, n'hésitez pas à nous appeler au numéro de téléphone 031 378 20 50.

* La Fondation ZEWO est le service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons (www.zewo.ch).



Ligue pulmonaire suisse

Südbahnhofstrasse 14c
Case postale
3000 Berne 14

Compte de dons CP 30-882-0

Banque
Banque cantonale bernoise, 3001 Berne
Compte 16854440113
IBAN CH2100790016854440113
N° de clearing 790

E-mail: info@liguepulmonaire.ch
Internet: www.liguepulmonaire.ch